

USJM — SECTION TIR A L'ARC

Compagnie d'arc de Mitry Mory

Affiliation FFTA : 08977069

Jean-Guy de Rozario - Capitaine/Président

e-mail : jgarc.mitry@gmail.com



TARIFS DES LICENCES POUR LA SAISON 2026-2027

1ère adhésion

Pour qui ?	Coût de la licence	Droit d'entrée	Maillot Compagnie (obligatoire)	Sous-total (hors location de matériel)	Location du matériel (1ère année)	TOTAL	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Âge en 2026
Adultes	145 €	50 €	15 €	210 €	50 €	260 €	Avant le 01.01.1967	(S3) Senior 3	60 ans et plus
							Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986	(S2) Senior 2	40 à 59 ans
							Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005	(S1) Senior 1	21 à 39 ans
Jeunes	122 €	50 €	13 €	185 €	50 €	235 €	Entre le 01.01.2006 et le 31.12.2008	U 21	18 à 20 ans
							Entre le 01.01.2009 et le 31.12.2011	U 18	15 à 17 ans
							Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013	U 15	13 à 14 ans
							Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015	U13	11 à 12 ans

Les jeunes Mitryens peuvent bénéficier du ticket sport : **-30 €**

(faire la demande auprès du service des sports de la municipalité)

D'autres aides, pour les jeunes, sont possibles :

Pass'Agglo **-60 €** ET Pass'Sports **-50 €**

À partir de la 2e année d'adhésion, la location annuelle du matériel s'élève à **100 €**.

Le matériel mis à disposition (poignée, branches, flèches, viseur...) est fragile.

Il reste sous la pleine responsabilité de chaque archer.

⚠ Tout remplacement de matériel, perdu ou détérioré, sera donc facturé.

Pour les jeunes, la location du matériel est limitée aux 3 premières années

Pour les adultes, la location de matériel est limitée aux 2 premières années

Au-delà, l'archer devra acquérir et entretenir son propre matériel.